

LES OPÉRATIONS CONCERNÉES

Projets de marchés publics de travaux, de services, de fournitures et de prestations intellectuelles.

LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Vous souhaitez intégrer une dimension sociale dans vos marchés de travaux, de services, de fournitures ou de prestations intellectuelles (par exemple : requalifier un espace public, aménager une voirie, entretenir les espaces communs de vos bâtiments ou de vos espaces verts...) ? Vous souhaitez réserver une partie des heures générées par un marché public à une action en faveur des personnes en insertion professionnelle ?

Description des prestations proposées

Identification des projets permettant l'introduction de la clause sociale, conseil sur le choix du type de clause sociale le plus adapté, aide à l'intégration et à la rédaction de la clause sociale dans vos pièces de marchés, suivi de la bonne exécution de la clause sociale.

Les niveaux de prestations disponibles

Selon l'état d'avancement du projet, le niveau de prestation proposé par le Département pourrait être le suivant :

Niveau 1 - Lancement de la réflexion

- Premier entretien téléphonique ou échange de mail.
- Conseil de premier niveau.
- Analyse de l'opportunité d'intégrer les clauses sociales dans le marché.
- Information sur les contraintes techniques et réglementaires.

Niveau 2 - Définition et formalisation du projet

- Communication de documents ressources (DCE : CCTP, estimation par lot, planning de l'opération, etc.).
- Analyse des pièces de marché permettant de réaliser une première proposition de clauses - conseils et préconisations.
- Transmission d'un guide rédactionnel relatif à l'écriture du marché et des articles en lien avec la clause sociale.
- Accompagnement dans l'analyse des offres si nécessaire (marchés avec critères d'insertion).
- Aide aux entreprises à répondre sur la thématique « insertion » lors de la consultation via la plateforme dématérialisée.

Niveau 3 - Phase pré-opérationnelle et opérationnelle

- Participation aux réunions de lancement du marché en présence des entreprises attributaires.
- Accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre du dispositif.
- Alerte de l'acheteur en cas de difficultés rencontrées avec les entreprises attributaires dans le cadre de l'exécution.
- Suivi de la bonne exécution du marché et de la réalisation des engagements des entreprises titulaires.
- Réalisation d'un bilan qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre des clauses sociales à la fin de chaque marché.
- Remise d'un badge numérique « expérience réussie » qui reconnaît la bonne réalisation de la clause sociale dans le marché.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET MODALITÉS D'INTERVENTION

- Offre d'ingénierie destinée aux communes, groupements de communes, bailleurs sociaux et tout autre maître d'ouvrage public.

- Niveaux 1 et 2 : accompagnement gratuit.

LES GUIDES DE RÉFÉRENCES

- [Plaquette de la clause sociale dans la Manche et vidéos accessibles sur \[manche.fr\]\(http://manche.fr\)](#)

CONTACT

Direction de l'insertion et de l'emploi
Service insertion vers l'emploi

02 33 77 79 64 ou 02 33 77 19 65 ou [formulaire de contact](#)